



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 44

DELIBERATION
n° 2026 - 04 - 38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 24 avril, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Yann THOMAS, Thierry BIRON, Sylvie TESSON, Pascal BOURIAU, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Bernard BESSONNET, Walter SCHOEPPER, Chantal GUILBAUD, Patrick GALAMINI, Laurent DURANTEAU, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Bérangère GARRAUD, Antoine GASNET, Marine BOULINEAU Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT, Marie-Christine RENOU, Raphaël FARTURA, Evelyne CHAUVEL, Jean-Pierre STEPHANO, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

Conseillers communautaires absents et excusés : Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Claude VILLAIN, Justine BLOND, Patrick LE MENER, Thomas PERROCHEAU, Nathalie BUCHOU.

Pouvoirs : Dominique BRET à Yann THOMAS / Claude VILLAIN à Sylvie TESSON / Justine BLOND à Thierry BIRON / Patrick LE MENER à Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à Antoine GASNET / Nathalie BUCHOU à Marie-Christine RENOU.

Nicole BOULINEAU est désignée secrétaire de séance.

Désignation de délégués au sein de la
Fédération des SCoT

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est adhérent à la Fédération des SCoT qui a pour objet d'informer les élus des évolutions législatives et des travaux de fonds menés sur l'aménagement du territoire et les stratégies territoriales de SCoT, notamment en matière de transitions économiques, démographiques, écologiques, de nouveaux modèles d'aménagement liés aux trajectoires de sobriété foncière, de décarbonation et d'adaptation au dérèglement climatique, et de renaturation.

A ce titre, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération doit désigner un Conseiller Communautaire titulaire et un suppléant qui représenteront la Communauté d'Agglomération à l'Assemblée Générale de la Fédération des SCoT.

Par ailleurs, un appel à candidature sera envoyé à l'élu désigné comme représentant titulaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à la Fédération des SCoT afin de se porter éventuellement candidat au Conseil d'Administration de la Fédération des SCoT, dont le renouvellement est prévu lors des Rencontres Nationales des SCoT les 4, 5 et 6 novembre 2026 à Angers.

Selon l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Il est voté au scrutin secret : (...) lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. (...) Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire. »

Sur proposition du Bureau Communautaire, Monsieur le Président soumet les candidatures suivantes :

Titulaire :

- François BLANCHET

Suppléant

- Thierry BIRON.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,
Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté de Monsieur le Préfet de la Vendée n°2025 DCL BICB 372 du 12 juin 2025 portant approbation des statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,**

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération en date du 9 avril 2026,

Considérant que le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est adhérent de la Fédération des SCoT,

Considérant que doivent être désignés 2 représentants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, un titulaire et un suppléant, au sein de la Fédération des SCoT,

Considérant qu'à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et Communautaire, il appartient au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération de procéder à la désignation de 2 Conseillers Communautaires afin de siéger au sein de la Fédération des SCoT,

**Considérant que le mandat des représentants est lié à celui de l'assemblée qui l'a désigné,
Après en avoir délibéré,**

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués communautaires au sein de la Fédération des SCoT ;

Article 2 : DESIGNE à l'unanimité les élus suivants pour représenter le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération au sein de la Fédération des SCoT :

Délégué titulaire
- François BLANCHET

Délégué suppléant
- Thierry BIRON

Article 3 : DONNE tous pouvoirs aux représentants titulaire et suppléant(e) sus désignés aux fins :

- de représenter le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération au sein de la Fédération des SCoT ;
- le cas échéant, de siéger et voter au Conseil d'Administration de la Fédération des SCoT si le représentant titulaire souhaite faire acte candidature pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

Article 4 : PRECISE qu'un technicien sera également désigné par Monsieur le Président afin de représenter le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à la conférence technique de la Fédération des SCoT.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,


Nicole BOULINEAU

Givrand, le 4 mai 2026

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 04 MAI 2026
- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 04 MAI 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.